

INAPORC
Monsieur le Président
149 rue Bercy
75012 PARIS

Pleyben,
Le 20 décembre 2013

Monsieur le Président,

Lors de notre assemblée générale nous avons voté une résolution (ci après) concernant le dossier étiquetage des mentions d'origine.

11^{ème} RESOLUTION : Questions diverses : mentions d'origine

Afin d'offrir aux consommateurs une information transparente et de promouvoir notre production, la coopérative PORELIA demande à INAPORC d'imposer les mentions d'origine sous quelque forme que ce soit sur tous les produits frais et transformés issus de la production porcine. Si cette demande n'aboutit pas, le groupement PORELIA suspendra le versement des cotisations à INAPORC à compter de septembre 2013, et encourage les autres groupements bretons à en faire de même.

Au vu de quelques tentatives politiques, nous espérons une évolution favorable sur l'étiquetage des mentions d'origine, sans cesse réclamé par la profession au sein d'Inaporc.

Or, à ce jour, deux fronts s'opposent systématiquement à cette démarche : les salaisonniers et les distributeurs, rendant impossible l'étiquetage obligatoire, alors que différents scandales alimentaires font la une de l'actualité depuis début 2013, dont sont victimes les producteurs. Cela ne fait que renforcer notre détermination.

Devant ce constat d'échec et au vu de l'incapacité actuelle de l'interprofession d'imposer un tel dispositif, nous sommes dans le regret, de vous informer que les éleveurs du groupement PORELIA suspendent leurs cotisations à INAPORC à compter des abattages du 6 janvier 2014 et ce jusqu'à un aboutissement favorable du dossier.

Restant à votre disposition,
Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président,
François POT